

Démarche : Déclaration Préalable de Mise en Location – ACSO
Organisme : Service Habitat

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'Agglomération Creil Sud Oise s'engage pour un habitat de qualité en mettant en place le dispositif du « déclaration de louer ».

Depuis le 5 janvier 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans le périmètre défini sur les communes Creil, Cramoisy, Montataire, Nogent sur Oise, Saint Leu d'Esserent, Saint-Vaast-lès-Mello et Villers-Saint-Paul de déclarer à l'ACSO une nouvelle mise en location ou un changement de locataire dans les 15 jours de la signature du contrat de location.

Identité du propriétaire du bien

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Monsieur

Madame

SCI

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Déclaration Préalable de Mise en Location – ACSO

Ville

Numéro de téléphone

Email

Mandataire

Etes vous mandataire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, merci de remplir les champs ci-dessous pour le suivi du dossier

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone

Adresse mail

Informations concernant le bien

Ville

Adresse

Date de mise en location

Déclaration Préalable de Mise en Location – ACSO

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Cerfa 15651*01

Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15651.do

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Constat de risque d'exposition au plomb

Pour les immeubles construit avant 1949

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Etat des servitudes « risques » et d'information sur les sols

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Etat des installations intérieures de gaz

Pour les installations gaz de plus de 15 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Etat des installations intérieures d'électricité

Pour les installations électrique de plus de 15 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic amiante

Pour les immeubles construit avant juillet 1997